



## CARTES CPS

sesam-vitale

1.40

Carte à puce, protégée par un code confidentiel, La CPS permet à son porteur

- d'attester de son identité et de sa qualité de professionnel de santé,
- de se faire reconnaître d'une application afin d'accéder à des informations dans le respect des droits liés à sa fonction,
- de signer électroniquement les opérations qu'il effectue afin de les valider et de garantir la non-altération des données,
- de procéder à un chiffrement des données échangées, pour garantir la confidentialité de l'échange.



### CPS : Carte Professionnel de Santé

- Opticien Diplômé (Numéro ADELI + FINESS)
- Signe les FSE / DRE et envoie les lots
- La carte avec le nom et prénom du titulaire appartient à l'opticien



### CPE nominative, Carte de Personnel d'Etablissement (CPEn)

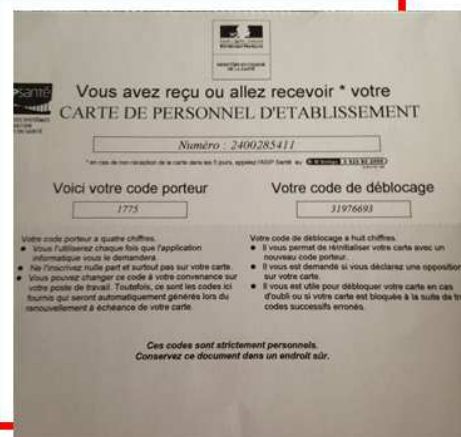
- Salarié non diplômé, (Numéro FINESS uniquement)
- Signe les FSE / DRE et envoie les lots
- La carte, avec le nom et prénom du titulaire, appartient au magasin



## CARTES CPS

sesam-vitale

1.40



Chaque carte est livrée avec un document contenant le code porteur et des informations de déblocage.  
**CONSERVEZ LE PRECIEUSEMENT !**





## LES DROITS DE LA CARTE



Pour faire du SESAM Vitale, votre jeux de cartes CPS, CPE, doit être autorisé à :

- ☒ Signer les FSE (Créer les Feuille de Soins Electronique) avec la carte Vitale du client .
- ☒ Signer les lots (télétransmettre les lots)

CHAQUE CARTE PEUT PORTER L'UNE OU L'AUTRE OU LES DEUS AUTORISATIONS

Sans ces deux autorisations, votre magasin ne peut fonctionner correctement en SESAM VITALE

Pour commander vos Cartes de Professionnels de Santé

**Sur l'ATOLien**

Menu : Tiers-payant > Les OCAM > Trousse à outils > SESAM VITALE :  
Préparer SV 1.40 - Cartes de Professionnels de santé

